



PROCES VERBAL DE REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12/02/2025

Le douze février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le premier février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno SANSON, Maire.

**Étaient présents :** Bruno SANSON, Jacques CAPELLE, Arnaud ROULLAND, Henri BOSSU, Dominique CHAPET, Thérèse LESEIGNEUR, Carole STEPANIAK

**Absences excusées :** Marie-Madeleine LEMIERE, Quentin PEROL, Ludovic CAPELLE

**Secrétaire de séance :** Henri BOSSU

Formant la majorité des membres en exercice, permettant d'atteindre le quorum nécessaire pour la tenue de la présente réunion.

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- *Orientations budgétaires 2025*
- *Avenant 2 - Convention Garderie / ALSH*
- *Demande de subvention exceptionnelle - APE*
- *Fonds de concours - Communauté Agglomération Cotentin - Sinistre toiture du clocher*
- *Mise à jour : membres des commissions communales / membre d'un groupe de travail - Pôle de Proximité des Pieux*
- *Affaires diverses*

**2025-01 Orientations budgétaires 2025**

Monsieur le Maire présente différents projets en cours ou potentiels et appelle le conseil municipal à émettre un avis sur les orientations budgétaires suivantes :

- VOIRIE
  - Fin du service commun « Voirie »
  - Entretien et curage de chasses
- BOURG
  - Embellissement / fleurissement
- EGLISE
  - Réfection toiture du clocher
- SECURITE / INCENDIE / ACCESSIBILITE
  - Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
  - Travail avec le SDIS sur la sécurité incendie
- STATIONNEMENT :
  - Obligation d'installation de bornes de recharges électriques pour les parkings de plus de 20 places. (sous réserve d'avis technique du SDEM50 et de son calendrier réglementaire de travaux).
- GARDERIE / ALSH :
  - Mutualisation de locaux avec le RPI pour accueillir en partie les activités « Garderie / ALSH »

- BIBLIOTHEQUE
  - Mutualisation des locaux avec la bibliothèque scolaire au sein du RPI
- TERRAIN COMMUNAL
  - Installation de potilles et barrières pour limiter son accès.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- A débattu concernant les orientations budgétaires ci-dessous, pour les inclure dans le projet de budget 2025, sous réserves de l'avis du Trésor Public.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

### 2025-02 Avenant 2 – Garderie / ALSH – Convention 2023-2027 – animateur supplémentaire

Vu la garderie périscolaire présente sur Sotteville accueillant les enfants du RPI écoles des Trois Villages, issus des communes de Sotteville, Benoistville et Saint Christophe du Foc,

Vu la création d'un ALSH à partir de la rentrée 2023, validé par le conseil municipal en date du 09/06/2023 via la délibération 2023-24, avec attribution de la gestion de l'ALSH à l'association Canton Jeunes, basée à Flamanville (Manche).

Vu l'attribution de la gestion de la garderie à compter de la rentrée de septembre 2023 à l'association Canton Jeunes, basée à Flamanville (Manche), via la délibération 2023-23 en date du 09/06/2023.

Vu la délibération 2023-30 en date du 13/09/2023, validant la convention avec l'association Canton Jeunes, concernant les modalités juridiques et financières dans le cadre de la gestion de la garderie et de l'ALSH,

Vu la délibération 2023-31 en date du 13/09/2023 relative à l'avenant 1 de cette convention pour ajout d'un animateur supplémentaire.

Vu la nécessité d'ajouter un animateur supplémentaire, afin de maintenir une capacité d'accueil identique à l'année scolaire passée concernant la garderie.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n°2 faisant suite à une augmentation des effectifs de la garderie et afin de respecter le nombre d'encadrant imposé par la réglementation du Service Départemental de la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports. Cet avenant prend en compte une évolution budgétaire de la garderie périscolaire. Le coût supplémentaire lié à cet avenant restant à la charge pour la collectivité est défini dans le tableau situé ci-dessous en italique.

Année civile	Garderie périscolaire		Alsh	Total
Subvention communes 2023	2 671 €	673 €	5 213 €	8 557 €
Subvention communes 2024	8 362 €	1 850 €	15 339 €	25 551 €
Subvention communes 2025	10 092 €	2 031 € <i>+ 1728 €</i>	16 427 €	30 278 €
Subvention communes 2026	11 847 €	2 214 €	17 530 €	31 591 €
Subvention communes 2027	8 240 €	1 442 €	11 962 €	21 644 €
Total subventions	41 212 €	8 210 €	66 471 €	117 621 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le projet d'avenant 2 mentionné ci-dessus relatif à l'ajout d'un animateur supplémentaire au niveau de la garderie, ainsi que les différentes modalités financières et juridiques mentionnées ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

### **2025-03 Demande de subvention exceptionnelle - APE Sotteville**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande exceptionnelle de subvention formulée par l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Sotteville, concernant un projet d'organisation d'un repas et d'une tombola au sein de la salle des fêtes de Bricqueboscq le 1<sup>er</sup> mars prochain. Le coût de réservation de la salle étant de 400 euros pour l'association, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner un avis sur cette demande.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 euros pour l'APE pour l'organisation de cet événement associatif local en faveur des enfants du RPI – école des Trois Villages.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération

### **2025-04 Fond de concours – Communauté Agglomération du Cotentin - Sinistre sur toiture de clocher**

Vu la délibération 2023-38 relative à la demande d'un Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin concernant un projet de travaux au niveau de la toiture du clocher de l'Eglise.

Vu le courrier de la Communauté d'Agglomération du Cotentin de notification d'un Fonds de concours de 6 248 euros, concernant le projet mentionné ci-dessus.

Monsieur le Maire appelle le conseil municipal à émettre un avis sur le montant attribué :

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'attribution de 6 248 euros venant la Communauté d'Agglomération du Cotentin sous forme de Fonds de concours pour le projet mentionné ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

### **2025-05 Mise à jour – Membres des commissions communales / Membre groupe de travail Services communs » Pôle de Proximité des Pieux**

Suite au départ d'une membre du conseil municipal l'automne dernier, Monsieur le Maire appelle le conseil municipal à mettre à jour la composition de certaines commissions communales ou représentations au sein de groupes de travail « services communs » du Pôle de Proximité des Pieux.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide la mise à jour institutionnelle comme ci-dessous :

- Commission des finances :

Président : Bruno SANSON.

Membres : Jacques CAPELLE, Carole STEPANIAK, Arnaud ROULLAND, Henri BOSSU

- Commission des affaires périscolaires :

Président : Bruno SANSON.

Vice-Président : Jacques CAPELLE

Membres : Arnaud ROULLAND, Thérèse LESEIGNEUR

- Délégués Aide aux personnes âgées du Pays de la Diélette :

Bruno SANSON, délégué titulaire

Carole STEPANIAK, déléguée suppléante.

- Désignation des membres de groupe de travail Service commun- Pôle de Proximité des Pieux

Groupe de travail compétence « cuisine centrale » : Jacques CAPELLE

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

Affaires diverses :

- Service commun voirie : point sur la fin institutionnelle et financière de ce service commun.
- Défense Incendie : Point sur le bilan transmis par le SDIS50 sur les besoins d'aménagement de Point d'eau Incendie (PEI) ou aménagement de bâches de réserve. Le service des eaux de la Communauté d'Agglomération du Cotentin va être contacté prochainement en ce sens pour étudier le réseau d'eau en vigueur compatible ou non avec les propositions du SDIS50.
- Restaurant scolaire : point sur la dernière réunion entre les services juridiques de Pôle de Proximité des Pieux, Monsieur Jacques Capelle, élu communautaire de Sotteville et les entreprises de travaux concernant le litige sur le remplacement en attente d'une fenêtre défectueuse au sein du restaurant scolaire. Des points de divergence sont apparues au cours de la réunion concernant les modalités de garantie et de remplacement de la fenêtre en question, mais aussi sur les autres secteurs en attente de travaux et réparation (carrelage / autres huisseries).
- Bulletin municipal : point sur la distribution 2025 du dernier bulletin municipal
- Patrimoine : un rendez-vous est prévu le jeudi 20 février 2025 à 15h30 avec la Fondation du patrimoine concernant le sinistre de la toiture du clocher de l'église. La question de la mise en valeur du lavoir du hameau du sic est également évoqué.
- Bibliothèque : Point sur la mutualisation de la bibliothèque communale et de la bibliothèque scolaire au sein du RPI – école des Trois Villages. En l'absence de représentant du RPI lors de la dernière réunion institutionnelle sur le sujet, une réunion avec l'équipe pédagogique du RPI sera prochainement proposée pour échanger sur ce sujet, également à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.
- Etude « ALSH » par KPMG pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin : présentation rapide de l'étude, qui sera transmise en détail à l'ensemble des membres du conseil municipal.

FIN DE SEANCE 19h45

PROCES VERBAL POUR APPROBATION LORS DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL

POUR SIGNATURE

SECRETAIRE DE SEANCE  
H.BOSSU

LE MAIRE  
B.SANSON